

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIROPRACTEUR													
Nature de l'activité (1)		46 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW		Non assujetti à la TVA						AT	✓		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
2																	
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA	75 937	104,30 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)												AB			
	3	À déduire	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	3 134	4,30 %	
	4	Montant net des recettes												AD	72 803	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)												AE	1		
	6	Gains divers (5)												AF	2 113	2,90 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)												AG	74 917	102,90 %	
3																	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)												BA	649	0,89 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	30	0,04 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	13	0,02 %		
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12		Contribution économique territoriale										JY	434	0,60 %		
	13		Autres impôts										BS	511	0,70 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 582	3,55 %		
	15	Loyer et charges locatives												BF	9 497	13,04 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	753	BG	1 218	1,67 %			
	17	Entretien et réparations		907		1,25 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
	18	Personnel intérimaire		287		0,39 %											
	19	Petit outillage (11)		1 046		1,44 %											
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		580		0,80 %											
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 337		1,84 %											
	22	Primes d'assurances		542		0,74 %		Total : Transport et déplacements									
	23	Frais de véhicules (12)		2 906		3,99 %											
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)				...											
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...		1 003		1,38 %											
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	9 250				BK	11 467	15,75 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 215		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	3						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 578		2,17 %		Total : Frais divers de gestion									
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 947		2,67 %											
	28	Frais d'actes et de contentieux															
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	729		1,00 %											
30	Autres frais divers de gestion		1 341		1,84 %												
31	Frais financiers (14)												BN	298	0,41 %		
32	Pertes diverses (15)												BP	18	0,02 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)												BR	40 922	56,21 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIROPRACTEUR**

N° SIRET

46 Adhérents

D É T E R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	33 995	46,69 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	49	0,07 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	764	1,05 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	34 808	47,81 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)						CH	1 661	2,28 %	
		42	Moins-value à court terme						CK	12	0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	553	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	603	0,83 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	2 275	3,12 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	32 533	44,69 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
5		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :						CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	12		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)							
		T		X			7 571					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		